SAISIE DE LA CONVENTION SUR PSTAGE

Chercher si l'établissement d'accueil existe dans la base de donnée :

Saisir son nom (raison sociale)
Ou son SIRET, les numéros qui immatricule toute entreprise en France.

Si elle existe vous pouvez SAISIR la convention,

SINON

Il faut demander une création d'entreprise auprès des services administratifs de pstage.

Cliquer sur « Besoin d'aide » puis sur « Pour demander la création d'un établissement, merci de compléter le formulaire en ligne »

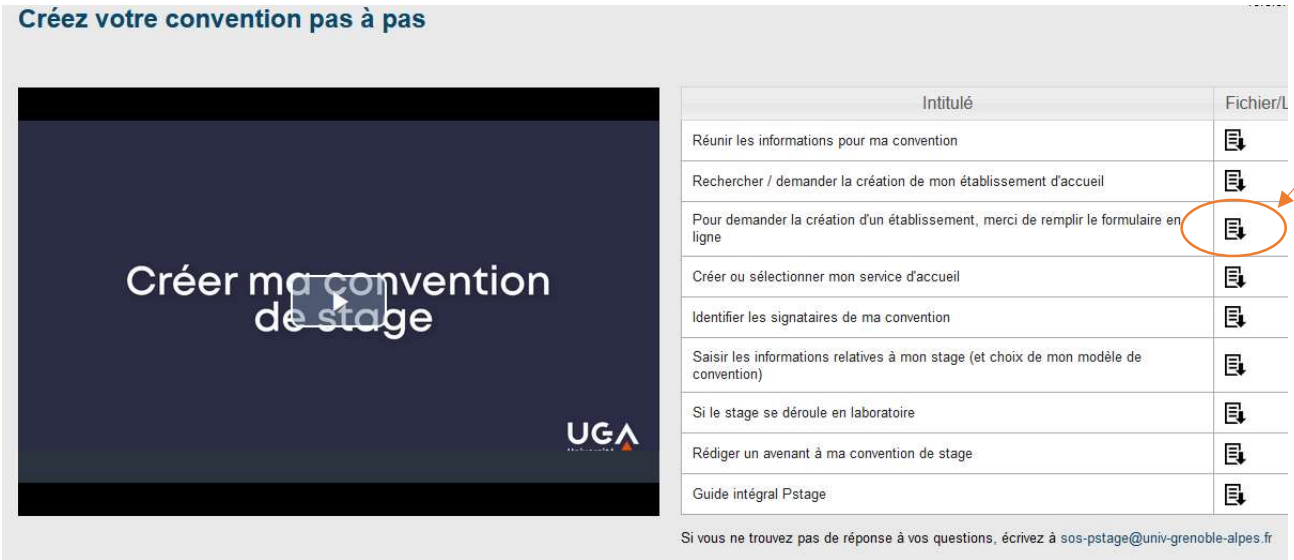

Répondre aux questions qui suivent…

<u>CREER UNE CONVENTION sur PSTAGE</u>

Les premières pages sont sans difficultés : lire et répondre
La première page qui pose problème est la suivante :

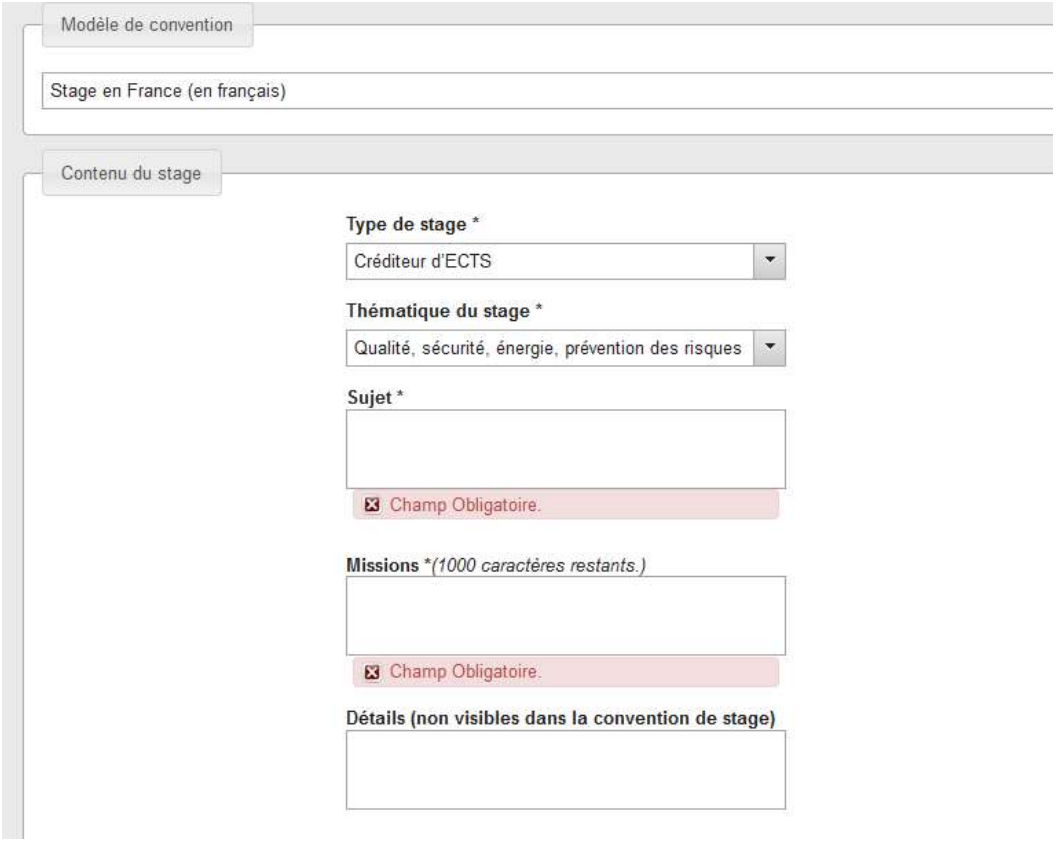

Essayer de renseigner au plus juste le sujet. Ainsi que les missions.

Vous pouvez dupliquer le sujet dans Missions, si vous n'avez pas de renseignements supplémentaires à donner.

Nombre d'heures hebdomadaires 35.00 (formalisme à respecter avec un point et 2 zéros)
Nombres d'heures effectives 70

Enseignant référent :
BERNARD Cécile

Pour le signataire, (attention ce n'est pas la personne à qui envoyer la convention)
Attention aussi, le service de rattachement n'est pas le même que celui du stage.

Pour créer le signataire il faut nécessairement un téléphone et un mail. Ne pas hésiter à reprendre ceux de la personne à qui envoyer la convention ou ceux de l'entreprise du standard si ce n'est pas renseigné.

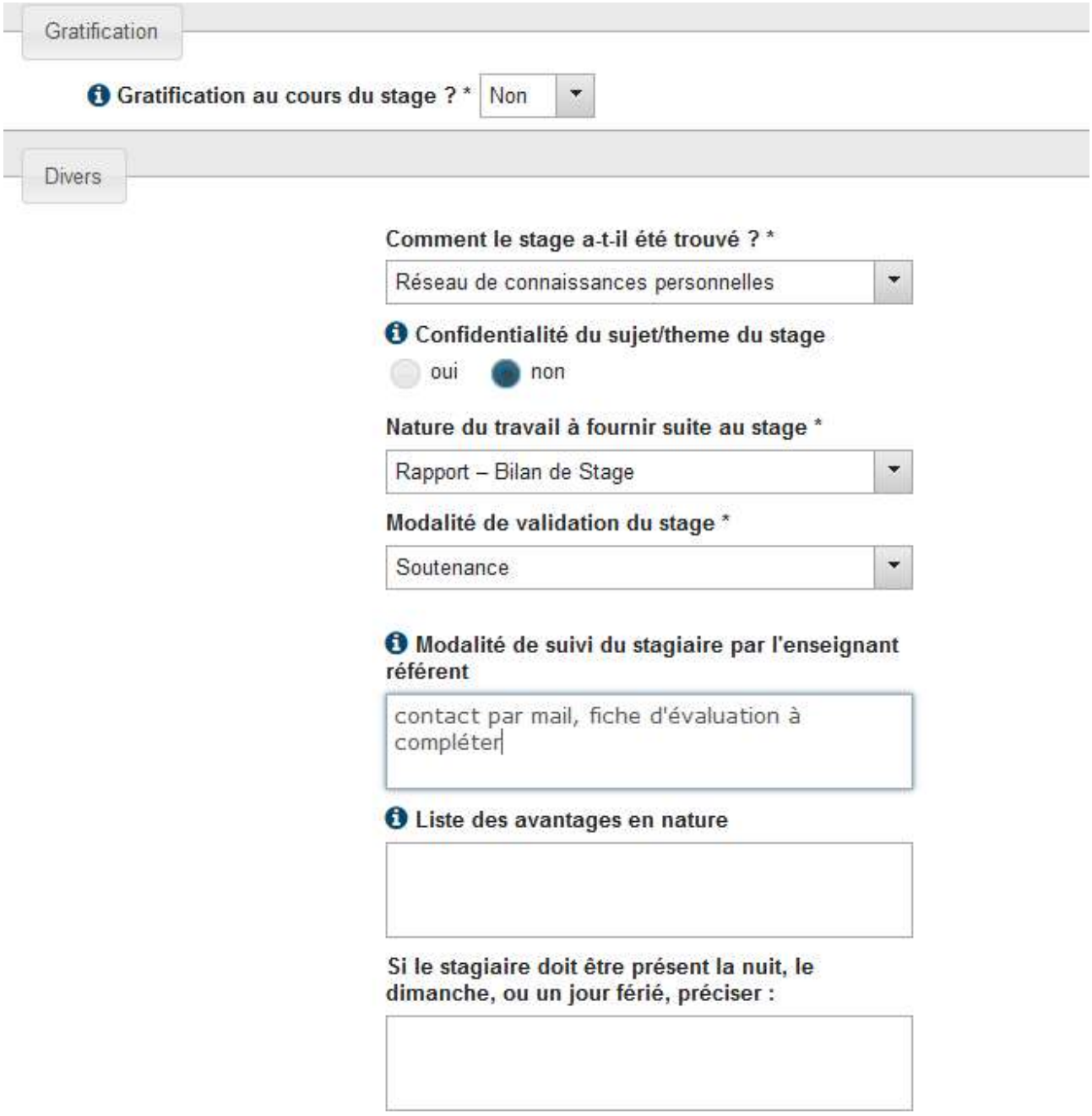

Une fois la convention crée, envoyer un mail à Cécile BERNARD, afin de la vérifier et l'imprimer.